Saint Pierre EN FAUCIGNY
Au carrefour de la ville et de la nature

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	19
votants	26

OBJET :

N°DCM2023-68

Personnel : création d'emplois non-permanent pour faire face à besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de SAINT-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-trois -----
le douze octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Valérie BOUVIER, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, François GONON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique CORNET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire face à l'activité fluctuante concernant la surveillance des enfants aux restaurants scolaires, il est nécessaire de créer 4 emplois non-permanents contractuels en qualité d'adjoint d'animation de catégorie C à temps non-complet, pour une durée de travail de 10 heures par semaine en période scolaire.

VU le Code Général de la Fonction Publique et son article L332-23,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Autorise la création de 4 emplois non-permanent occupés par des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 10h en période scolaire et pour une durée de 12 mois maximum ;

- Décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits dès le budget de l'exercice 2023, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

- Charge le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Dominique CORNET

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)